

DÉCLARATION D'ADHÉSION AU CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

A retourner rempli et signé au CRPF Languedoc-Roussillon ; BP 4228 ; 34097 Montpellier cedex 5
accompagné d'un plan de situation des parcelles cadastrales concernées

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

Représentant la personne morale désigné ci-après :

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Propriétaire des parcelles cadastrales désignées au verso déclare adhérer, après en avoir pris connaissance, au Code des bonnes pratiques sylvicoles proposé par le Centre régional de la propriété forestière et approuvé par le Préfet de la région Languedoc-Roussillon.

Pour une période de 10 ans, pour chaque peuplement composant mes parcelles boisées :

- je choisis l'une des fiches proposées dans le Code (*voir tableau des parcelles au verso*),
- j'applique la recommandation de gestion décrite dans cette fiche qui me paraît la plus adaptée.

Fait à, le

Signature(s)⁽¹⁾ et qualité du (ou des) signataires

(1) Dans le cas d'indivision, tous les indivisaires doivent signer (ou donner un pouvoir au signataire). En cas d'usufruit, l'usufruitier doit signer au côté du nu-propriétaire

